

# PROSPECTUS ABREGÉ « ATTIJARI BANK »



SA au capital de 203 709 985 dinars divisé en 40 741 997 actions  
d'une valeur nominale de 5 dinars entièrement libérées

Siège social : 24, Rue Hedi Karray, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis  
Identifiant unique : 0000121J

Tél : + 216 70 012 000 / Fax : + 216 70 022 100

**Prospectus abrégé mis à la disposition des salariés du Groupe Attijari bank à  
l'occasion de l'augmentation de capital en numéraire  
de 203 709 985 dinars à 210 000 000 dinars  
réservée aux salariés de la banque et de ses filiales**

## Nombre de titres à émettre :

1 258 003 actions nouvelles de valeur nominale 5 dinars à souscrire en numéraire, avec suppression du droit  
préférentiel de souscription au prix d'émission de 39,100 dinars chacune.

Visa № 23 / 1112 en date du 05 DEC. 2023 du Conseil du Marché Financier  
donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation  
sur l'opération proposée.

*Ce prospectus abrégé a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.*

*Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations financières  
présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la  
perspective de l'opération proposée.*

## Responsable chargé de l'information

M. Skander Mlayah

Responsable Capital Humain

Tél : + 216 36 012 416

Organisme conseil responsable de l'élaboration du  
prospectus abrégé



Attijari Finances  
TUNISIE

Rue du Lac d'Anney les Berges du Lac 1053 Tunis

Tel : + 216 31 341 300

Fax : + 216 71 965 615

Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération



التجاري الوساطة  
Attijari Intermédiation

Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis

Tel : + 216 71 108 900

Fax : + 216 71 860 346

Le présent prospectus abrégé est mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari bank, 24, rue  
Hedi Karray, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis, auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse,  
sis Rue des lacs de Mazurie - 1053 les Berges du lac et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)



Décembre 2023

<b>CHAPITRE 1</b>	<b>RESPONSABLES DU PROSPECTUS ABREGE.....</b>	<b>6</b>
I.	Responsables du prospectus abrégé .....	7
II.	Organisme Conseil responsable de l'élaboration du prospectus abrégé .....	8
III.	L'Intermédiaire en bourse chargé de l'opération .....	9
IV.	Responsable de l'information.....	10
<b>CHAPITRE 2</b>	<b>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION.....</b>	<b>11</b>
I.	Renseignements relatifs à l'émission .....	12
I.1	Décision à l'origine de l'émission .....	12
I.2	But de l'émission.....	12
I.3	Caractéristiques de l'émission .....	12
I.4	Personnel concerné .....	12
I.5	Prix d'émission .....	13
I.6	Droit préférentiel de souscription.....	13
I.7	Jouissance des actions émises .....	13
I.8	Période de souscription .....	13
I.9	Etablissement domiciliaire.....	13
I.10	Modalités de souscription et de paiement du prix .....	14
I.11	Règlement des titres contre espèces .....	14
I.12	Durée d'indisponibilité des actions.....	14
I.13	Modalités et délais de livraison des titres.....	14
I.14	Mode de placement, de répartition et modalités de satisfaction des demandes de souscription .....	15
I.15	Répartition du capital avant et après l'opération envisagée .....	15
II.	Renseignements généraux sur les titres émis .....	16
II.1	Droits attachés aux valeurs mobilières offertes.....	16
II.2	Régime de négociabilité.....	16
II.3	Régime fiscal applicable : droit commun .....	16
II.4	Marché des titres .....	17
II.5	Cotation des titres.....	17
II.6	Tribunal compétant en cas de litiges .....	17
II.7	Prise en charge par Tunisie Clearing .....	17
II.8	Registre des actionnaires .....	17
<b>CHAPITRE 3</b>	<b>RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT ATTIJARI BANK ET SON CAPITAL.....</b>	<b>18</b>
I.	Renseignements de caractère général concernant Attijari bank.....	19
II.	Renseignements de caractère général concernant le capital d'Attijari bank .....	20
II.1	Evolution du capital social .....	21
II.2	Structure de l'actionariat au 31/10/2023 .....	23
III.	Présentation générale du Groupe Attijari bank au 31/12/2022 .....	24
III.1	Schéma financier du Groupe Attijari bank au 31/12/2022 .....	24
III.2	Etat des participations entre les sociétés du Groupe Attijari bank arrêté au 31/12/2022 .....	25
III.3	Evènements récents modifiant le schéma financier du Groupe Attijari bank entre le 31/12/2022 et la date d'élaboration du présent prospectus abrégé .....	25
IV.	Politique de distribution de dividendes d'Attijari bank .....	26
V.	Marché des titres d'Attijari bank.....	26
VI.	Notation d'Attijari bank .....	26
<b>CHAPITRE 4</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION ET GOUVERNANCE DE LA BANQUE .....</b>	<b>27</b>
I.	Organisation de la banque .....	28
I.1	Organigramme fonctionnel d'Attijari bank .....	28
I.2	Gouvernance.....	29
I.3	Organes d'administration et de direction .....	31
II.	Effectif et politique sociale de la banque .....	32
II.1	Politique de formation .....	32
II.2	Politique de gestion de carrière .....	32
II.3	Politique de rémunération .....	32
II.4	Evolution des effectifs.....	32
II.5	Réseau et nombre d'agences .....	33
<b>CHAPITRE 5</b>	<b>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE ET SES ORIENTATIONS .....</b>	<b>34</b>
I.	Activité et performances de la banque au 30/09/2023.....	35
I.1	Les ressources .....	35

---

I.2	Les emplois .....	35
I.3	Les résultats d'exploitation .....	37
II.	Facteurs de risque et nature speculative de l'activité de l'émetteur .....	37
II.1	Le risque de crédit (de contrepartie) .....	37
II.2	Le risque de marché.....	38
II.3	Le risque global de taux d'intérêt .....	38
II.4	Le risque de solvabilité.....	38
II.5	Le risque de liquidité.....	38
II.6	Le risque opérationnel .....	39
II.7	Le risque de change .....	39
II.8	Le risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme .....	39
III.	Dépendance de l'émetteur .....	39
IV.	Litiges ou arbitrages .....	41
V.	Stratégie et orientations de la banque .....	41
	<b>BULLETIN DE SOUSCRIPTION .....</b>	<b>44</b>

## PRESENTATION RESUMEE D'ATTIJARI BANK

Créée en juillet 1968 dans la région du sud tunisien, sous le nom de « Banque du Sud », la banque a contribué depuis sa constitution au financement de l'économie nationale, et a étendu sa représentation sur l'ensemble du territoire tunisien.

Après une période de forte croissance, la banque a commencé à connaître certaines difficultés dès le début des années 90. Pour y faire face, elle a procédé à trois augmentations de capital successives, réalisées respectivement en 1995, en 1996 et en 1997, le faisant passer de 30 MDT à 100 MDT. Cette opération de recapitalisation de la banque s'est accompagnée par un désengagement partiel de l'Etat de son capital et l'entrée de nouveaux actionnaires privés tunisiens. En effet, la participation des entreprises publiques est passée de 43,9% en 1997 à 33,3% au 31/12/1998.

Au début des années 2000, les pouvoirs publics ont décidé de céder toute la participation publique dans la banque à une institution financière internationale. La cession de la participation publique a été engagée en avril 2005 et le processus de privatisation de la banque a été achevé à la fin de l'exercice 2005, avec l'entrée dans son capital du holding financier Andalumaghreb constitué de Grupo Santander (société de droit espagnol) et Attijariwafa bank (banque de droit marocain) qui a acquis 53,5% du capital de la Banque du Sud.

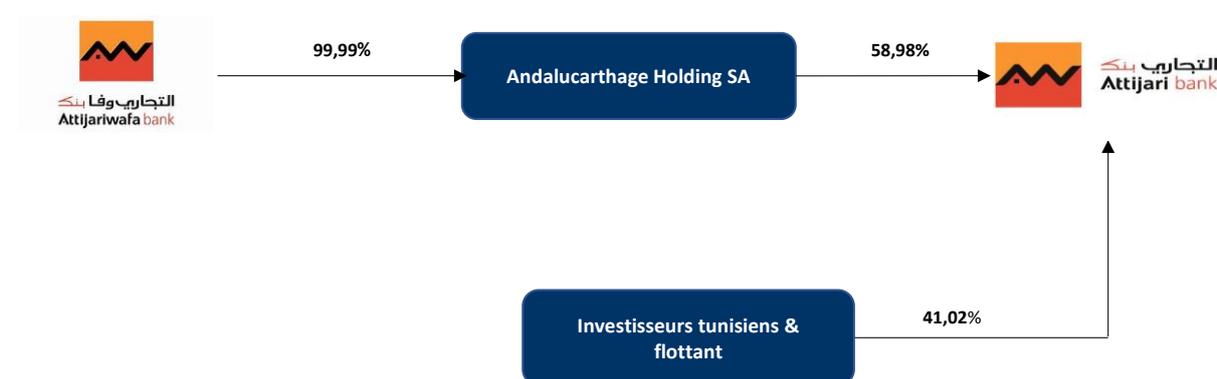
A cet effet, et sur décision du Conseil d'Administration de la banque du 08/09/2006, par délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/05/2006, le logo et la dénomination sociale de la Banque de Sud sont devenus le 11/12/2006 « Banque Attijari de Tunisie » et « Attijari bank » par abréviation commerciale.

A la fin de l'année 2008, les deux partenaires ont créé un nouveau holding financier dénommé Andalucarthage détenu respectivement à hauteur de 83,7% par Attijariwafa bank et de 16,3% par Grupo Santander.

En date du 30/12/2008, Andalucarthage a acheté la totalité de la participation détenue par Andalumaghreb dans le capital de Attijari bank ainsi que les OCA souscrites dans l'emprunt obligataire convertible en actions « OCA Attijari bank 2006 ».

A la date du 15/08/2011, Attijariwafa bank a procédé au rachat des participations de Grupo Santander dans le capital de Andalucarthage et en détient, par conséquent, directement 100,0% du capital et des droits de vote et indirectement 58,98% du capital social de Attijari bank.

### Schéma financier d'Attijari bank



Source : Attijari bank

---

Le 18/12/2011, le capital de Attijari bank est passé de 168,8 MDT à 198,7 MDT et ce, suite aux deux opérations suivantes :

- ✓ Conversion des « OCA Attijari bank 2006 » portant le capital social de Attijari bank de 168,8 MDT à 195,4 MDT ;
- ✓ Augmentation de capital corrélative à la conversion des « OCA Attijari bank » portant le capital social de Attijari bank de 195,4 MDT à 198,7 MDT et ce par l'émission de 665 551 actions nouvelles de nominal 5 DT.

Sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20/04/2018, le capital de Attijari bank est passé de 198,7 MDT à 203,7 MDT par incorporation de réserves, et ce par l'émission de 993 707 actions nouvelles de nominal 5 DT.

Sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/11/2023, Attijari bank envisage de porter son capital de 203,7 MDT à 210,0 MDT à travers une augmentation de capital réservée intégralement au personnel actif et permanent de la banque et de ses filiales, objet du présent prospectus abrégé, et ce, par l'émission de 1 258 003 actions nouvelles de nominal 5 DT au prix d'émission de 39,100 dinars.

## **Chapitre 1 RESPONSABLES DU PROSPECTUS ABREGE**

## I. RESPONSABLES DU PROSPECTUS ABREGÉ

<b>Identité</b>	<b>M. Saïd SEBTI</b>	<b>M. Moncef CHAFFAR</b>
<b>Fonction</b>	Directeur Général	Président du Conseil d'Administration
<b>Adresse</b>	24, Rue Hedi Karray, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis	24, Rue Hedi Karray, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis
<b>Numéro de téléphone</b>	+ 216 36 012 401	+ 216 70 012 403
<b>Numéro de fax</b>	+ 216 70 022 292	+ 216 70 022 292
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:s.sebti@attijaribank.com.tn">s.sebti@attijaribank.com.tn</a>	<a href="mailto:m.chaffar@attijaribank.com.tn">m.chaffar@attijaribank.com.tn</a>

### ATTESTATION DES RESPONSABLES DU PROSPECTUS ABREGÉ

« A notre connaissance, les données du présent prospectus abrégé sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux souscripteurs pour prendre leur décision de souscription. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

L'objectif de ce prospectus abrégé est d'offrir aux souscripteurs des informations sur l'opération que la société envisage de réaliser. »

M. Saïd SEBTI  
 Directeur Général  
 Attijari bank



M. Moncef CHAFFAR  
 Président du Conseil d'Administration  
 Attijari bank




## II. ORGANISME CONSEIL RESPONSABLE DE L'ELABORATION DU PROSPECTUS ABREGE

Dénomination ou raison sociale	Attijari Finances Tunisie
Représentant légal	<b>M. Hedi BEN NACEUR</b>
Fonction	Directeur Général
Adresse	Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1 053 Tunis
Numéro de téléphone	+ 216 71 964 039 / + 216 31 341 301
Numéro de fax	+ 216 71 965 615
Adresse électronique	<a href="mailto:h.bennaceur@attijari.tn">h.bennaceur@attijari.tn</a>

### ATTESTATION DE L'ORGANISME CONSEIL AUPRES D'ATTIJARI BANK

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour nous assurer de la sincérité du présent prospectus abrégé ».

Attijari Finances Tunisie  
M. Hedi BEN NACEUR  
Attijari Finances Tunisie SA  
Directeur Général  
Immeuble El Gharbi, Lac 1053 - Tunis.  
Tel : / 964 039  
Fax : / 965 615



### III. L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'OPERATION

Dénomination ou raison sociale	Attijari Intermédiation
Représentant légal	<b>M. Hichem BEN ROMDHANE</b>
Fonction	Directeur Général
Adresse	Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis
Numéro de téléphone	+ 216 71 108 900
Numéro de fax	+ 216 71 860 346
Adresse électronique	<a href="mailto:BENROMDHANE.HICHEM@attijaribourse.com.tn">BENROMDHANE.HICHEM@attijaribourse.com.tn</a>

#### ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'OPERATION

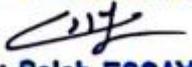
« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du présent prospectus abrégé ».



#### IV. RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Identité	M. Skander Mlayah
Fonction	Responsable Capital Humain d'Attijari bank
Adresse	24, Rue Hedi Karray, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis
Numéro de téléphone	+ 216 36 012 416
Adresse électronique	<a href="mailto:skander.mlayah@attijaribank.com.tn">skander.mlayah@attijaribank.com.tn</a>

La notice légale est publiée au JORT n° 144 du 12/12/2023

 **Conseil du Marché Financier**  
Visa n° 23/1112 du 12 05 DEC. 2023  
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994  
Le Président du Conseil du Marché Financier  
  
**Signé: Salah ESGAYEL**



## Chapitre 2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

## I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION

### I.1 DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Extraordinaire d'Attijari bank, tenue en date du **28/11/2023**, a décidé une augmentation du capital social de la banque réservée intégralement à son personnel actif et permanent et à celui de ses filiales, en numéraire d'un montant global de **6 290 015** dinars pour le porter de **203 709 985** dinars à **210 000 000** dinars, et ce par la création de **1 258 003** actions nouvelles de valeur nominale **cinq (5)** dinars chacune, majorée d'une prime d'émission de **34,100** dinars par action, soit un prix d'émission de **39,100** dinars par action.

Ces nouvelles actions seront libérées intégralement à la souscription et porteront jouissance à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2024.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déterminer les personnes à qui sera réservée l'augmentation du capital et dans quelles proportions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé qu'au cas où les souscriptions qui seront réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital décidée, de limiter le montant de l'augmentation au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts ( $\frac{3}{4}$ ) au moins de l'augmentation décidée.

### I.2 BUT DE L'EMISSION

Cette augmentation de capital s'inscrit dans l'optique de partager le fruit de la croissance et des performances de la banque et dans l'intérêt de renforcer le sentiment d'appartenance et la fidélisation du personnel de la banque et de ses filiales.

Elle a aussi pour objectif de renforcer la solidité financière de la banque par l'augmentation de ses capitaux propres et l'amélioration de ses ratios réglementaires.

### I.3 CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION

Le capital social d'Attijari bank sera augmenté de **6 290 015** dinars par souscription en numéraire et émission de **1 258 003** actions nouvelles de valeur nominale cinq (5) dinars.

- Prime d'émission : 34,100 dinars.
- Prix d'émission : 39,100 dinars.
- Catégorie des actions : ordinaire.
- Forme des actions : nominative.
- Jouissance des actions : 01/01/2024.

### I.4 PERSONNEL CONCERNE

Cette opération d'augmentation du capital est réservée exclusivement aux salariés actifs et permanents de la banque et de ses filiales, soit :

Dénomination sociale	Nombre de salariés actifs et permanents
Attijari bank	1 744
Attijari Leasing	104
Attijari Assurance	41
Attijari SICAR	3
Attijari Intermédiation	13
Attijari Gestion	3
Attijari Recouvrement	6
Attijari Finances Tunisie	6
<b>Total</b>	<b>1 920</b>

## I.5 PRIX D'ÉMISSION

Le prix d'émission correspond au cours moyen pondéré de l'action Attijari bank constaté sur une période de trois (3) mois ayant précédé le jour de la réunion du Conseil d'Administration proposant l'augmentation du capital à savoir le 06/11/2023, diminué d'un montant de 4 dinars correspondant aux dividendes distribués en 2023 au titre du résultat 2022, soit un prix de **39,100** dinars par action.

Une prise en charge<sup>1</sup> de **15%** applicable au prix d'émission sera supportée par la banque, soit **5,865** dinars par action.

Le prix d'émission est intégralement libéré à la souscription.

## I.6 DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire d'Attijari bank réunie en date du 28/11/2023, a décidé de réserver l'intégralité de l'augmentation de capital projetée au personnel actif et permanent de la banque et de ses filiales et de supprimer, en conséquence, les droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital. De ce fait, elle a entériné le non-accomplissement des formalités d'appel des actionnaires à l'effet d'exercer leur droit préférentiel à la souscription des nouvelles actions.

## I.7 JOUISSANCE DES ACTIONS EMISES

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1<sup>er</sup> Janvier 2024**.

## I.8 PERIODE DE SOUSCRIPTION

La période de souscription est fixée du **19 décembre 2023** au **29 décembre 2023**.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les trois quart (¾) de l'augmentation décidée (soit 4 717 511 dinars, correspondant à 943 502 actions).

## I.9 ETABLISSEMENT DOMICILIAIRE

**La Direction du Capital Humain d'Attijari bank** est seule habilitée à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles d'Attijari bank exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 39,100 dinars, représentant un nominal de 5 dinars et une prime d'émission de 34,100 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées, seront restituées, sans intérêt, aux souscripteurs, par la Direction du Capital Humain qui aurait reçu les souscriptions, et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital collecté sera versé dans un compte indisponible en dinars tunisiens ouvert auprès de Attijari bank, agence 200 succursale du siège, sis au 24, Rue Hedi Karray, 1082 Tunis, sous le numéro **n°04130200008497392441**, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

<sup>1</sup> Pour les salariés, cette subvention sera considérée comme étant un complément de salaire assujetti aux impôts et taxes appliqués aux salaires. Pour la banque, elle sera constatée comme une charge supplémentaire, et sera soumise aux règles édictées par la législation sociale et fiscale en vigueur.

#### **I.10 MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE PAIEMENT DU PRIX**

Les salariés actifs et permanents d'Attijari bank ainsi que ceux de ses filiales désirant souscrire à la présente augmentation de capital devront en faire la demande auprès de la Direction du Capital Humain au siège de la banque, durant la période de souscription, et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Le bulletin de souscription doit être accompagné obligatoirement, pour tout salarié absent durant la période de souscription, d'une procuration signée et légalisée, spécifique à cette opération, au nom d'un autre salarié de la banque ou de ses filiales, l'autorisant à souscrire pour son compte.

Tout salarié ne peut émettre qu'une seule demande de souscription dans le cadre de cette opération. En cas de souscriptions multiples par un seul salarié, toutes ses demandes seront frappées de nullité dans leur intégralité.

#### **I.11 REGLEMENT DES TITRES CONTRE ESPECES**

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour du Règlement Livraison, Tunisie Clearing informera Attijari bank du montant souscrit (viré) à son compte espèces auprès de la Banque Centrale de Tunisie pour l'affecter au compte indisponible.

#### **I.12 DUREE D'INDISPONIBILITE DES ACTIONS**

Les actions souscrites dans le cadre de la présente augmentation de capital doivent être détenues par le personnel ayant souscrit à l'augmentation, et ce, pour une durée minimale de **6 ans** à compter de la date de cotation.

Ces actions ne pourront être cédées ou transférées durant la période sus-indiquée sauf décision contraire de la banque.

Les souscripteurs s'engagent à conserver sans pouvoir les transférer, les actions souscrites tout au long de la période susvisée.

#### **I.13 MODALITES ET DELAIS DE LIVRAISON DES TITRES**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions souscrites délivrée par Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

#### I.14 MODE DE PLACEMENT, DE REPARTITION ET MODALITES DE SATISFACTION DES DEMANDES DE SOUSCRIPTION

Dans le cadre de la présente augmentation de capital, les actions nouvellement émises seront attribuées aux salariés concernés, dans la limite du nombre d'actions disponibles et à hauteur du plafond individuel fixé, déterminé en fonction de la tranche de revenu annuel brut de chaque salarié, tel qu'explicité dans le tableau ci-dessous :

Catégorie	Fourchette de revenu annuel brut	Nombre de salariés	Nombre d'actions maximal par salarié
<b>A</b>	Revenu annuel brut < <b>20</b> KTND	3	100
<b>B</b>	<b>20</b> KTND ≤ Revenu annuel brut < <b>30</b> KTND	2	150
<b>C</b>	<b>30</b> KTND ≤ Revenu annuel brut < <b>40</b> KTND	7	250
<b>D</b>	<b>40</b> KTND ≤ Revenu annuel brut < <b>50</b> KTND	22	300
<b>E</b>	<b>50</b> KTND ≤ Revenu annuel brut < <b>60</b> KTND	149	400
<b>F</b>	<b>60</b> KTND ≤ Revenu annuel brut < <b>70</b> KTND	301	450
<b>G</b>	<b>70</b> KTND ≤ Revenu annuel brut < <b>80</b> KTND	494	500
<b>H</b>	<b>80</b> KTND ≤ Revenu annuel brut < <b>90</b> KTND	76	600
<b>I</b>	<b>90</b> KTND ≤ Revenu annuel brut < <b>100</b> KTND	240	700
<b>J</b>	<b>100</b> KTND ≤ Revenu annuel brut < <b>110</b> KTND	237	800
<b>K</b>	<b>110</b> KTND ≤ Revenu annuel brut < <b>120</b> KTND	169	850
<b>L</b>	<b>120</b> KTND ≤ Revenu annuel brut < <b>130</b> KTND	92	950
<b>M</b>	<b>130</b> KTND ≤ Revenu annuel brut < <b>140</b> KTND	31	1 000
<b>N</b>	<b>140</b> KTND ≤ Revenu annuel brut < <b>150</b> KTND	40	1 200
<b>O</b>	<b>150</b> KTND ≤ Revenu annuel brut < <b>200</b> KTND	42	1 500
<b>P</b>	<b>200</b> KTND ≤ Revenu annuel brut < <b>220</b> KTND	4	1 900
<b>Q</b>	Revenu annuel brut ≥ <b>220</b> KTND	11	2 100
<b>Total</b>	-	<b>1 920</b>	-

Si les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions ainsi non souscrites seront attribuées au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport (Quantité offerte non souscrite / Quantité demandée non allouée), aux salariés qui auront formulé leur souhait de souscrire à un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire conformément aux modalités d'affectation susmentionnées.

Si le nombre des actions non souscrites à attribuer, en fonction de ladite règle de prorata, n'est pas un nombre entier, il sera arrondi à l'unité inférieure.

Le reliquat des actions non servi (rompus) sera attribué, par pallier d'une action par salarié avec priorité aux demandes de souscription, portant sur des quantités d'actions nouvelles, les plus élevées.

#### I.15 REPARTITION DU CAPITAL AVANT ET APRES L'OPERATION ENVISAGEE

La structure de capital d'Attijari bank, avant et post opération, se présente comme suit :

Actionnaires	Avant opération (au 31/10/2023)		Post opération	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
ANDALUCARTHAGE HOLDING SA	24 029 700	58,98%	24 029 700	57,21%
Groupe DRISS	3 975 384	9,76%	3 975 384	9,47%
Groupe MZABI	4 399 980	10,80%	4 399 980	10,48%
Autres actionnaires	8 336 933	20,46%	9 594 936	22,85%
<i>Dont public (les petits porteurs)</i>	8 336 933	20,46%	8 336 933	19,85%
<i>Dont personnel</i>	-	0,00%	1 258 003	3,00%
<b>Total</b>	<b>40 741 997</b>	<b>100,00%</b>	<b>42 000 000</b>	<b>100,00%</b>

## II. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS

### II.1 DROITS ATTACHES AUX VALEURS MOBILIERES OFFERTES

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes seront crédités sur le compte de l'ensemble des actionnaires, déduction faite de la retenue à la source en vigueur à la date de paiement de 10%.

Les actions issues de la présente augmentation de capital porteront jouissance du dividende à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et ne seront ainsi assimilées aux actions anciennes qu'à partir de la date de distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2023.

La décision de distribution des dividendes est réservée à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice et décide du montant du dividende par action à verser aux actionnaires.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

### II.2 REGIME DE NEGOCIABILITE

Les actions souscrites dans le cadre de la présente augmentation de capital doivent être détenues par le personnel ayant souscrit à l'augmentation, et ce, pour une durée minimale de **6 ans** à compter de la date de cotation.

Ces actions ne pourront être cédées ou transférées durant la période sus-indiquée sauf décision contraire de la banque.

### II.3 REGIME FISCAL APPLICABLE : DROIT COMMUN

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- L'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%.
- Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non-résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non-résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

#### **II.4 MARCHÉ DES TITRES**

Les actions de Attijari bank sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

#### **II.5 COTATION DES TITRES**

Les 1 258 003 nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2023 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2023, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

#### **II.6 TRIBUNAL COMPÉTANT EN CAS DE LITIGES**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

#### **II.7 PRISE EN CHARGE PAR TUNISIE CLEARING**

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « TNCTTOM9OB40 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdites actions négociées en Bourse.

#### **II.8 REGISTRE DES ACTIONNAIRES**

Le registre des actionnaires est tenu par Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse.

## **Chapitre 3 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT ATTIJARI BANK ET SON CAPITAL**

## I. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT ATTIJARI BANK

<b>Dénomination sociale</b>	Banque Attijari de Tunisie
<b>Nationalité</b>	Tunisienne
<b>Siège social</b>	24, Rue Hedi Karray, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis
<b>Téléphone</b>	+ 216 70 012 000
<b>Fax</b>	+ 216 70 022 100
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:courrier@attijaribank.com.tn">courrier@attijaribank.com.tn</a>
<b>Site web</b>	<a href="http://www.attijaribank.com.tn">www.attijaribank.com.tn</a>
<b>Forme juridique</b>	Société Anonyme
<b>Législation particulière applicable</b>	La société est régie par la loi n° 2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et établissements financiers.
<b>Date de constitution</b>	08/07/1968
<b>Durée de vie</b>	99 ans
<b>Objet social</b>	<p>La société a pour objet le commerce de banque, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recevoir des dépôts de fonds sans limitation de durée de toute personne physique ou morale, publique, semi publique ou privée ;</li> <li>▪ Faire pour elle-même ou pour le compte de tiers, toutes opérations d'escompte, de recouvrement d'effets de commerce, ou de réescompte de toutes valeurs, d'avance sur titres, d'ouverture de crédits, de financement de marchés administratifs et généralement toutes opérations de banque et de crédit, de change, de bourse, de commission, de souscription ;</li> <li>▪ Émettre et entreprendre toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ;</li> <li>▪ Faire du crédit à moyen ou long terme, uniquement à concurrence des disponibilités qu'elle se serait procurée à moyen ou long terme tels que dépôts, emprunts ordinaires ou obligataires ou toutes autres ressources spéciales ;</li> <li>▪ Prendre toutes participations dans des entreprises industrielles, agricoles, financières, touristiques, commerciales et de services dont l'objet concourt directement ou indirectement à l'objet social et notamment au développement du sud et ce, conformément à la législation en vigueur.</li> </ul>
<b>Identifiant unique</b>	0000121J
<b>Exercice social</b>	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année
<b>Capital social</b>	203 709 985 dinars divisé en 40 741 997 actions d'une valeur nominale de 5 dinars entièrement libérées.
<b>Tribunal compétant en cas de litige</b>	Tunis
<b>Régime fiscal applicable</b>	Droit commun.
<b>Lieu de consultation des documents relatifs à la société</b>	Siège social de la société, sise à 24, Rue Hedi Karray, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis
<b>Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing</b>	<p>M. Skander Mlayah          Responsable Capital Humain d'Attijari bank          Tél : + 216 36 012 416          E-mail : <a href="mailto:skander.mlayah@attijaribank.com.tn">skander.mlayah@attijaribank.com.tn</a></p>

## II. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL D'ATTIJARI BANK

Le capital social actuel d'Attijari bank se présente comme suit :

<b>Capital social</b>	203 709 985 DT
<b>Nombre d'actions</b>	40 741 997
<b>Nominal</b>	5 DT
<b>Forme des actions</b>	Nominative
<b>Catégorie</b>	Ordinaire
<b>Libération</b>	Intégrale
<b>Date de jouissance</b>	01/01/2023

## II.1 EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Le tableau ci-dessous dresse l'évolution du capital d'Attijari bank depuis sa création :

Décision	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		Valeur nominale
		Montant en dinars	Nombre d'actions	Montant en dinars	Nombre d'actions	
AG Constitutive du 08/07/1968	Constitution (capital initial)	250 000	50 000	250 000	50 000	5
AGE du 24/08/1968	Augmentation de capital par apport en nature de la SONMIVAS	180 000	36 000	430 000	86 000	5
	Augmentation de capital en numéraire	70 000	14 000	500 000	100 000	5
	Augmentation de capital par absorption de la Banque du Peuples	500 000	100 000	1 000 000	200 000	5
AGE du 12/04/1969	Augmentation de capital en numéraire	500 000	100 000	1 500 000	300 000	5
AGE du 11/07/1971	Augmentation de capital en numéraire	1 000 000	200 000	2 500 000	500 000	5
AGE du 05/12/1975	Augmentation de capital en numéraire	1 500 000	300 000	4 000 000	800 000	5
AGE du 16/05/1981	Augmentation de capital en numéraire	2 000 000	400 000	6 000 000	1 200 000	5
AGE du 15/11/1982	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1 000 000	200 000	7 000 000	1 400 000	5
	Augmentation de capital en numéraire	3 000 000	600 000	10 000 000	2 000 000	5
AGE du 06/06/1987	Augmentation de capital en numéraire	5 000 000	1 000 000	15 000 000	3 000 000	5
AGE du 08/06/1991	Augmentation de capital en numéraire (1 <sup>ère</sup> tranche)	10 000 000	2 000 000	25 000 000	5 000 000	5
	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1 500 000	300 000	26 500 000	5 300 000	5
	Augmentation de capital en numéraire (2 <sup>ème</sup> tranche)	3 500 000	700 000	30 000 000	6 000 000	5
AGE du 16/12/1994	Augmentation de capital par incorporation de réserves	2 000 000	400 000	32 000 000	6 400 000	5
	Augmentation de capital en numéraire	18 000 000	3 600 000	50 000 000	10 000 000	5

AGE du 28/06/1996	Augmentation de capital par incorporation de réserves	3 000 000	600 000	53 000 000	10 600 000	5
	Augmentation de capital en numéraire	22 000 000	4 400 000	75 000 000	15 000 000	5
AGE du 07/06/1997	Augmentation de capital par incorporation de réserves	3 000 000	600 000	78 000 000	15 600 000	5
	Augmentation de capital en numéraire	22 000 000	4 400 000	100 000 000	20 000 000	5
AGE du 22/11/2006	Augmentation de capital en numéraire	50 000 000	10 000 000	150 000 000	30 000 000	5
AGE du 16/10/2009	Augmentation de capital en numéraire	18 750 000	3 750 000	168 750 000	33 750 000	5
CA du 30/09/2011	Augmentation de capital par conversion des OCA <sup>2</sup>	26 663 695	5 332 739	195 413 695	39 082 739	5
	Augmentation de capital en numéraire <sup>3</sup>	3 327 755	665 551	198 741 450	39 748 290	5
AGE du 20/04/2018	Augmentation de capital par incorporation de réserves	4 968 535	993 707	203 709 985	40 741 997	5

<sup>2</sup> Augmentation de capital corrélative à la conversion des « OCA Attijari bank 2006 » décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22/11/2006 ayant autorisé l'émission de l'emprunt convertible en actions avec la possibilité soit de remboursement à l'échéance soit de conversion en actions nouvelles uniquement au gré des porteurs. L'Assemblée Générale Extraordinaire a aussi délégué tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration à l'effet de recevoir les demandes de conversion des OCA et de constater la réalisation de l'augmentation de capital corrélative.

<sup>3</sup> Augmentation de capital en numéraire complémentaire à celle réalisée par conversion des « OCA Attijari bank 2006 » décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16/10/2009 ayant prévu au niveau de sa 2ème résolution, la réalisation d'une augmentation de capital complémentaire du capital social en 2012, soit à l'échéance de la conversion des OCA en actions qui est réservée aux porteurs des OCA ayant opté pour la conversion à l'échéance en 2012 et qui en outre ont demandé à souscrire aux actions émises dans le cadre de cette augmentation.

## II.2 STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT AU 31/10/2023

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	Pourcentage du capital et des droits de vote
<b>Participations Tunisiennes</b>	<b>3 721</b>	<b>16 691 438</b>	<b>83 457 190</b>	<b>40,97%</b>
<b>Personnes Morales (y compris les FCP)</b>	<b>157</b>	<b>10 714 568</b>	<b>53 572 840</b>	<b>26,30%</b>
Ayant 3% et plus	3	4 448 135	22 240 675	10,92%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	9	4 216 739	21 083 695	10,35%
Ayant au maximum 0,5%	145	2 049 694	10 248 470	5,03%
<b>Personnes Physiques</b>	<b>3 564</b>	<b>5 976 870</b>	<b>29 884 350</b>	<b>14,67%</b>
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	4	2 541 516	12 707 580	6,24%
Ayant au maximum 0,5%	3 560	3 435 354	17 176 770	8,43%
<b>Participations Etrangères</b>	<b>19</b>	<b>24 050 559</b>	<b>120 252 795</b>	<b>59,03%</b>
<b>Personnes morales</b>	<b>5</b>	<b>24 046 810</b>	<b>120 234 050</b>	<b>59,02%</b>
Ayant 3% et plus	1	24 029 700	120 148 500	58,98%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Ayant au maximum 0,5%	4	17 110	85 550	0,04%
<b>Personnes Physiques</b>	<b>14</b>	<b>3 749</b>	<b>18 745</b>	<b>0,01%</b>
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Ayant au maximum 0,5%	14	3 749	18 745	0,01%
<b>Total Général</b>	<b>3 740</b>	<b>40 741 997</b>	<b>203 709 985</b>	<b>100,00%</b>

Source : Attijari Intermédiation

### II.2.1 ACTIONNAIRES DETENANT INDIVIDUELLEMENT 3% ET PLUS DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31/10/2023

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
ANDALUCARTHAGE HOLDING SA	24 029 700	120 148 500	58,98%
ICF	1 618 783	8 093 915	3,97%
PARTNER INVESTMENT SA	1 430 000	7 150 000	3,51%
M Z HOLDING INVEST	1 399 352	6 996 760	3,43%
<b>TOTAL</b>	<b>28 477 835</b>	<b>142 389 175</b>	<b>69,90%</b>

Source : Attijari Intermédiation

### II.2.2 CAPITAL ET DROITS DE VOTE DETENUS PAR L'ENSEMBLE DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 31/10/2023

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
<b>Président du Conseil d'Administration</b>			
M. Moncef CHAFFAR	18 458	92 290	0,05%
<b>Administrateurs</b>			
M. M'zoughi MZABI	19 300	96 500	0,05%
M. Boubaker MEHRI	24 856	124 280	0,06%
<b>Total</b>	<b>62 614</b>	<b>313 070</b>	<b>0,15%</b>

Source : Attijari Intermédiation

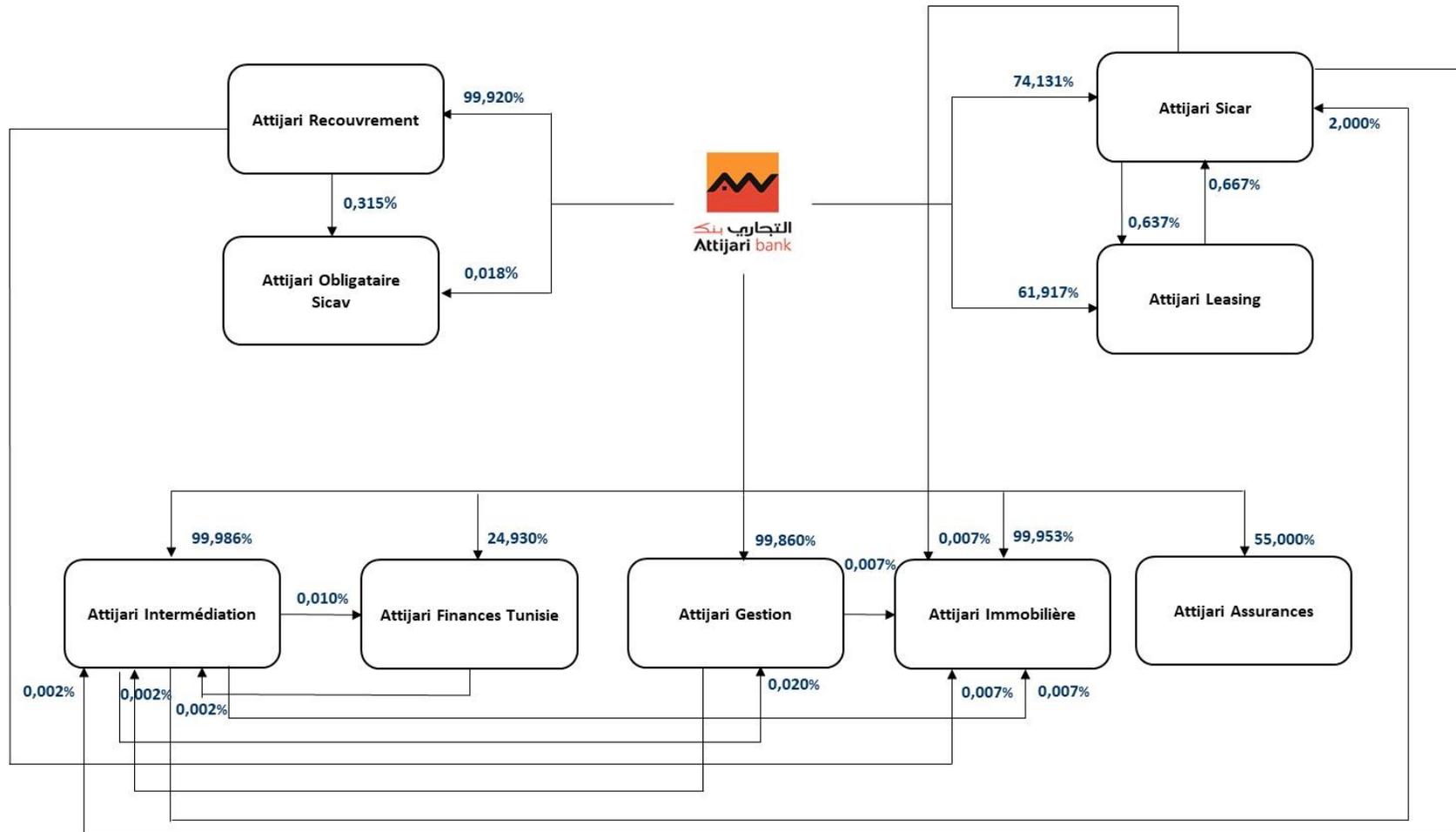
### II.2.3 NOMBRE D'ACTIONNAIRES AU 31/10/2023

Au 31/10/2023, le capital social de la société Attijari bank est réparti entre 3 740 actionnaires, dont :

- 162 personnes morales (y compris les FCP) ;
- 3 578 personnes physiques.

### III. PRESENTATION GENERALE DU GROUPE ATTIJARI BANK AU 31/12/2022

#### III.1 SCHEMA FINANCIER DU GROUPE ATTIJARI BANK AU 31/12/2022



Source : Attijari bank

### III.2 ETAT DES PARTICIPATIONS ENTRE LES SOCIETES DU GROUPE ATTIJARI BANK ARRETE AU 31/12/2022

	Attijari bank	Attijari Intermédiation	Attijari Recouvrement	Attijari SICAR	Attijari Leasing	Attijari Immobilière*	Attijari Finances Tunisie	Attijari Gestion	Attijari Obligataire SICAV	Attijari Assurances
Attijari bank		99,986%	99,920%	74,131%	61,917%	99,953%	24,930%	99,860%	0,018%	55,000%
Attijari Intermédiation	-		-	2,000%	-	0,007%	0,010%	0,020%	-	-
Attijari Recouvrement	-	-		-	-	0,007%	-	-	0,315%	-
Attijari SICAR	-	0,002%	-		0,637%	0,007%	-	-	-	-
Attijari Leasing	-	-	-	0,667%		-	-	-	-	-
Attijari Immobilière	-	-	-	-	-		-	-	-	-
Attijari Finances Tunisie	-	0,002%	-	-	-	-		-	-	-
Attijari Gestion	-	0,002%	-	-	-	0,007%	-		-	-
Attijari Obligataire SICAV	-	-	-	-	-	-	-	-		-
Attijari Assurance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

Source : Attijari bank

\* La participation directe et indirecte d'Attijari bank dans le capital de la société Attijari Immobilière qui s'élève à 99,98% a été autorisée par la Banque Centrale de Tunisie étant donné que cette participation a été faite en vue de permettre le recouvrement de créances dues à une société immobilière.

### III.3 EVENEMENTS RECENTS MODIFIANT LE SCHEMA FINANCIER DU GROUPE ATTIJARI BANK ENTRE LE 31/12/2022 ET LA DATE D'ELABORATION DU PRESENT PROSPECTUS ABREGE

Néant.

#### IV. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES D'ATTIJARI BANK

En DT	2022	2021	2020
Capital social	203 709 985	203 709 985	203 709 985
Nombre d'actions	40 741 997	40 741 997	40 741 997
Dividende global	162 967 988	128 337 291	110 003 392
Dividende par action	4,00	3,15	2,70
	<i>% du nominal</i>	<i>80,0%</i>	<i>63,0%</i>
Date de paiement	27/04/2023	19/04/2022	05/05/2021

#### V. MARCHE DES TITRES D'ATTIJARI BANK

Les titres de capital d'Attijari bank sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au 31/12/2022, les emprunts obligataires émis par Attijari bank sur le marché obligataire se présentent comme suit :

Intitulé de l'emprunt	Montant émis (En DT)	Taux	Durée	Encours au 31/12/2022 (En DT)
Emprunt obligataire subordonné 2017	60 000 000	7,50%	7 ans	4 628 000
Emprunt obligataire subordonné 2022	60 000 000	10,10%	7 ans	60 000 000
<b>Total</b>	<b>120 000 000</b>			<b>64 628 000</b>

#### VI. NOTATION D'ATTIJARI BANK

Au 14/10/2022, l'agence de notation internationale Capital Intelligence a confirmé la notation « B- » à long terme avec perspective d'évolution négative et « B » à court terme à Attijari bank.

##### Signification des notes

1. A long terme (au-delà d'un an) : les notes s'étagent de "AAA", la meilleure, jusqu'à "D".

"B-" : La capacité de l'émetteur à remplir ses obligations financières sur le long terme est très vulnérable à la survenue de des conditions défavorables tant au niveau interne qu'externe.

Perspective : les notes à long terme sont assorties, selon les cas, d'une perspective "stable", "positive" ou "négative". La perspective a pour but d'indiquer l'évolution potentielle des notes dans les deux ou trois ans à venir, sans présenter toutefois un caractère certain.

2. A court terme (un an ou plus) : les notes s'étagent de "A1", la meilleure, jusqu'à "D".

"B" : Une capacité adéquate quant au paiement à l'échéance. Cette capacité pourrait toutefois être altérée en cas de difficultés inattendues.

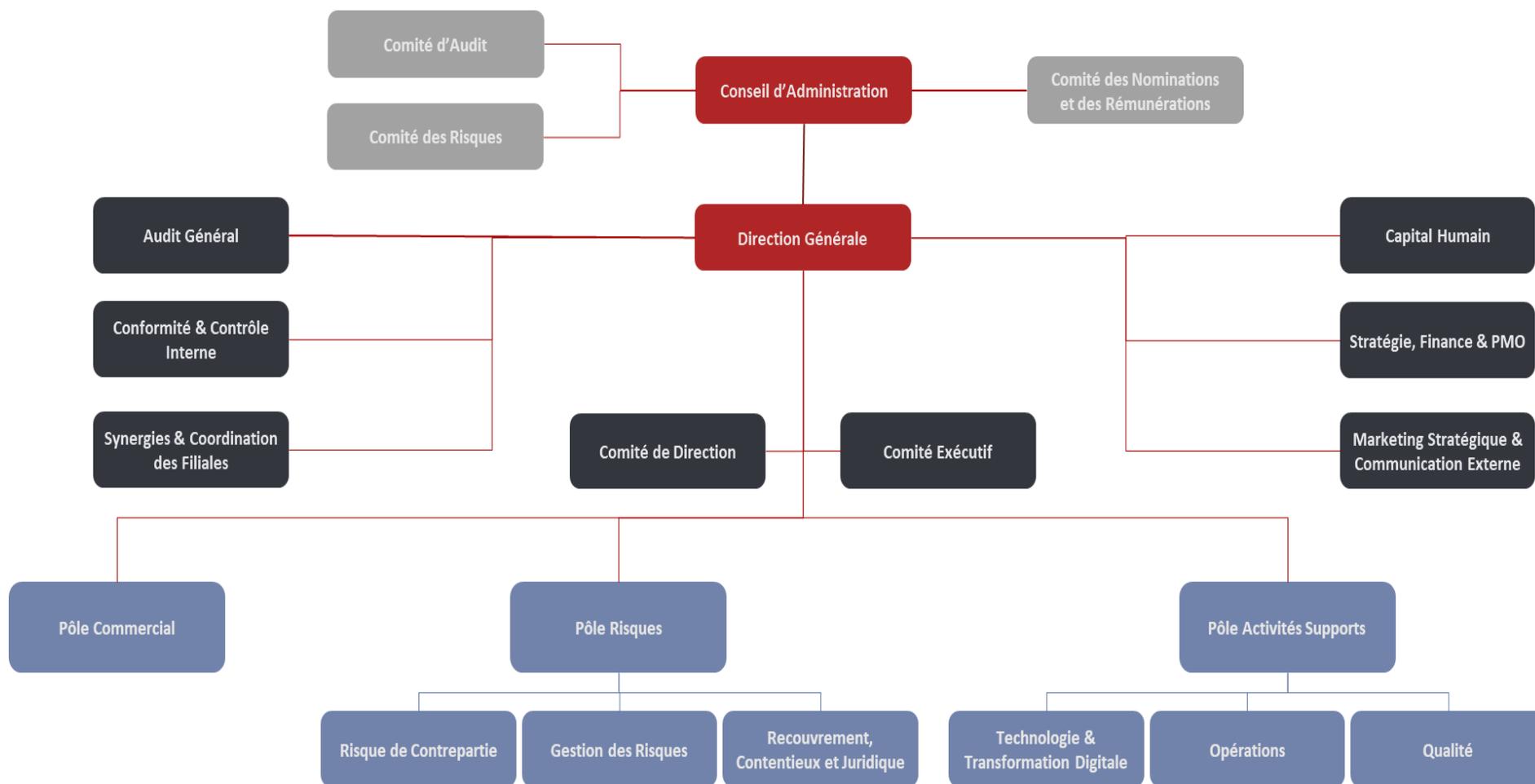
Les signes + ou - : les notes de "AA" à "C" incluses peuvent être modifiées par l'adjonction du signe (+) ou (-) afin de préciser leur position relative dans l'échelle de notes.

## **Chapitre 4 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION ET GOUVERNANCE DE LA BANQUE**

## I. ORGANISATION DE LA BANQUE

### I.1 ORGANIGRAMME FONCTIONNEL D'ATTIJARI BANK

L'organigramme fonctionnel d'Attijari bank, au 30/09/2023, se présente comme suit :



Source : Attijari bank

## I.2 GOUVERNANCE

Conformément aux standards internationaux, la Banque Attijari de Tunisie a mis en place les structures nécessaires à même d'ériger les principes de bonne gouvernance et de déontologie en tant que principes managériaux dans la ligne de conduite de la banque.

### I.2.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration assume la responsabilité de la gérance de la banque. Il est chargé de superviser la gestion de la banque, d'assurer son efficacité et sa rentabilité. Dans l'esprit de bonne gouvernance, le Conseil d'Administration s'est doté d'un règlement intérieur définissant les missions ainsi que les modalités d'organisation et de tenue des réunions selon les dispositions législatives en vigueur, ainsi qu'une charte de l'administrateur regroupant l'ensemble des droits et obligations liés à la fonction d'administrateur.

Le Conseil d'Administration est assisté par les trois comités suivants :

#### a) Comité d'Audit

Le Comité d'Audit, créé conformément aux dispositions de la loi bancaire N° 2016-48 et remplaçant le Comité Permanent d'Audit Interne, veille au bon fonctionnement du système de contrôle interne et assure la supervision des activités entreprises dans ce domaine. Il procède à la vérification de l'authenticité des informations fournies et l'appréciation de cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, etc.

Le Conseil d'Administration du **09/02/2018** a arrêté la composition de ce comité comme suit :

Membre	Fonction
M. Ali KADIRI	Président
Mme. Zohra DRISS BOUSLAMA	Membre
M. José REIG ECHEVESTE	Membre
M. Rachid KETTANI	Membre
M. Boubaker MEHRI	Membre
M. Ahmed Ismaïl DOUIRI	Membre

#### b) Comité des Nominations et des Rémunérations

Le Comité des Nominations et des Rémunérations, créé le **10/09/2012**, assiste le Conseil d'Administration dans la conception et le suivi des politiques de nomination et de rémunération, de remplacement des dirigeants et des cadres supérieurs, de recrutement et de gestion des situations de conflit d'intérêts.

Le Conseil d'Administration du **09/02/2018** a arrêté la composition de ce comité comme suit :

Membre	Fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président
M. Ahmed Ismail DOUIRI	Membre
M. Rachid KETTANI	Membre

#### c) Comité des Risques

Le Comité des Risques, créé le **10/09/2012**, assiste le Conseil d'Administration dans la mise en place d'une stratégie de gestion des risques et est chargé principalement de donner son avis sur l'identification, la mesure et le contrôle des risques, d'évaluer périodiquement la politique de gestion des risques et sa mise en œuvre.

Le Conseil d'Administration du **09/02/2018** a arrêté la composition de ce comité comme suit :

Membre	Fonction
M. Mohamed Ali ABABOU	Président
M. M'zoughi MZABI	Membre
M. Moncef CHAFFAR	Membre
M. Boubker JAI	Membre
M. Talel EL BELLAJ	Membre

### I.2.2 DIRECTION GENERALE

La Direction Générale est confiée à un Directeur Général nommé par le Conseil d'Administration pour une durée déterminée. Sa mission consiste à :

- Assurer la gestion courante de la banque ;
- Exercer les pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil d'Administration ;
- Mettre en œuvre la politique générale de la banque.

Le Directeur Général peut être assisté d'un ou plusieurs directeurs généraux adjoints, désignés sur sa proposition, par le Conseil d'Administration. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à ses adjoints et collaborateurs parmi les responsables et cadres de la banque.

En date du 11/11/2016 et pour se conformer avec la nouvelle loi bancaire n°2016-48 du 11/07/2016, M. Hicham SEFFA a présenté sa démission de son poste d'administrateur.

En date du 21/05/2019 et par décision du Conseil d'Administration, M. Saïd SEBTI a été nommé en tant que Directeur Général, en remplacement de M. Hicham SEFFA.

Par ailleurs, pour l'accomplissement de sa mission, la Direction Générale est assistée par plusieurs comités dont notamment :

#### a) Comité de Direction

Le Comité de Direction, organe d'échange et de concertation, assiste le Directeur Général dans le pilotage de la performance globale de la banque et la mise en œuvre de la stratégie décidée par le Conseil d'Administration.

Ce Comité qui réunit chaque semaine les responsables de pôles est appelé à avoir une vue synthétique des activités opérationnelles dans les différents secteurs, à assurer le pilotage des grands projets stratégiques et à préparer les questions à soumettre au Conseil d'Administration, dans une démarche collégiale.

#### b) Comité Exécutif

Le Comité Exécutif veille à la mise en œuvre des plans d'actions annuels et des budgets qui en découlent et suit l'évolution de l'activité de la banque et la réalisation de ses objectifs. Il veille, en outre, à la cohérence de la politique de communication interne et externe.

### I.3 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

#### I.3.1 MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

La composition du Conseil d'Administration d'Attijari bank se présente comme suit :

Membre du Conseil d'Administration	Représenté par	Qualité	Mandat*	Adresse
M. Moncef CHAFFAR	Lui-même	Président du Conseil	2021-2023	Tunis
M. Mohamed EL KETTANI	Lui-même	Administrateur	2021-2023	Casablanca
M. José REIG ECHEVESTE	Lui-même	Administrateur	2021-2023	Madrid
M. Boubker JAI	Lui-même	Administrateur	2021-2023	Casablanca
M. Talal EL BELLAJ	Lui-même	Administrateur	2021-2023	Casablanca
M. Ahmed Ismaïl DOUIRI	Lui-même	Administrateur/ Représentant d'Andalucarthage	2021-2023	Casablanca
M. Rachid KETTANI	Lui-même	Administrateur/ Représentant d'Andalucarthage	2021-2023	Casablanca
Mme. Zohra DRISS BOUSLAMA	Elle-même	Administrateur/ Représentante du Groupe DRISS	2021-2023	Tunis
M. M'zoughi MZABI	Lui-même	Administrateur/ Représentant du Groupe MZABI	2021-2023	Tunis
M. Ali KADIRI	Lui-même	Administrateur indépendant	2021-2023	Casablanca
M. Mohamed Ali ABABOU	Lui-même	Administrateur indépendant	2021-2023	Casablanca
M. Boubaker MEHRI	Lui-même	Administrateur/ Représentant des petits porteurs	2021-2023	Tunis

\* Mandats renouvelés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23/04/2021

#### I.3.2 MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION

Membre	Fonction au sein de la société	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Saïd SEBTI	Directeur Général	2019*	Tunis

\* Le Conseil d'Administration tenu en date du 21/05/2019 a mis en application la décision de nomination de M. Saïd SEBTI en tant que Directeur Général, qui a été actée par le Conseil d'Administration réuni en date du 11/02/2019.

Par ailleurs, les membres du Conseil d'Administration font partie des comités suivants :

Membre	Comité
M. Moncef CHAFFAR	Membre du Comité des Risques
M. Mohamed EL KETTANI	Président du Comité des Nominations et des Rémunérations
M. José REIG ECHEVESTE	Membre du Comité d'Audit
M. Boubker JAI	Membre du Comité des Risques
M. Talal EL BELLAJ	Membre du Comité des Risques
M. Ahmed Ismaïl DOUIRI	Membre du Comité d'Audit et du Comité des Nominations et des Rémunérations
M. Rachid KETTANI	Membre du Comité d'Audit et du Comité des Nominations et des Rémunérations
Mme. Zohra DRISS BOUSLAMA	Membre du Comité d'Audit
M. M'zoughi MZABI	Membre du Comité des Risques
M. Ali KADIRI	Président du Comité d'Audit
M. Mohamed Ali ABABOU	Président du Comité des Risques
M. Boubaker MEHRI	Membre du Comité d'Audit

## II. EFFECTIF ET POLITIQUE SOCIALE DE LA BANQUE

### II.1 POLITIQUE DE FORMATION

Une nouvelle politique de formation et de développement des compétences des collaborateurs, alternant cursus métiers et parcours de spécialisation a été mise en place courant la dernière décennie. Les objectifs de cette approche sont de valoriser, de fidéliser, de véhiculer la culture et les messages stratégiques du Groupe, d'élever le niveau de performance et, enfin, de développer l'employabilité au sein de l'entreprise afin de favoriser les carrières et la mobilité.

Plaçant l'humain au centre de ses préoccupations, la banque a formé 1 341 collaborateurs en 2022 soit un taux d'accès à la formation de 75%. Les actions de formation ont ciblé tous les corps de métiers réseau et départements centraux.

En plus des actions relevant des domaines techniques, le périmètre de la formation s'est étendu à l'accompagnement des besoins remontés par le programme stratégique, le développement personnel des collaborateurs ainsi que les thématiques qui s'inscrivent dans la démarche de Responsabilité Sociétale de la banque.

### II.2 POLITIQUE DE GESTION DE CARRIERE

Attijari bank a mis en place une politique de gestion des carrières permettant à chacun de continuer à progresser dans le cadre d'une évolution construite et cohérente notamment à travers la mise en place des chemins de carrières et des passerelles métiers. Par ailleurs, et dans la mesure où la progression des carrières se fonde en premier lieu sur la relation du collaborateur avec son « Manager », les gestionnaires de carrière ont pour mission d'accompagner cette relation et de mettre en œuvre un suivi de carrière.

### II.3 POLITIQUE DE REMUNERATION

Attijari bank a défini une politique de rémunération responsable qui s'attache à porter les valeurs du Groupe dans le respect de l'ensemble des parties prenantes celle-ci a pour objectif la reconnaissance de la performance individuelle et collective dans la durée. En effet, dans le cadre des spécificités des métiers, de ses entités juridiques, la Banque veille à développer un système de rémunération qui assure aux collaborateurs des rétributions cohérentes vis-à-vis de ses marchés de référence. Les rémunérations sont dépendantes de la performance individuelle mais aussi collective des métiers.

### II.4 EVOLUTION DES EFFECTIFS

L'évolution des effectifs de Attijari bank, sur les trois derniers exercices, se présente comme suit :

	2020	2021	2022	Var <sub>21-20</sub>	Var <sub>22-21</sub>
<b>Effectif total</b>	<b>1 833</b>	<b>1 851</b>	<b>1 815</b>	<b>1,0%</b>	<b>(1,9%)</b>

Source : Attijari bank

#### II.4.1 STRUCTURE DES EFFECTIFS PAR CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

Catégorie	2020	2021	2022	Var <sub>21-20</sub>	Var <sub>22-21</sub>
Cadres supérieurs	1 265	1 284	1 293	1,5%	0,7%
Personnel d'encadrement	232	318	340	37,1%	6,9%
Agents d'exécution	186	162	146	(12,9%)	(9,9%)
Agents de services	26	18	11	(30,8%)	(38,9%)
Effectif contractuel	62	30	14	(51,6%)	(53,3%)
Effectif en insertion professionnelle	62	39	11	(37,1%)	(71,8%)
<b>Total</b>	<b>1 833</b>	<b>1 851</b>	<b>1 815</b>		
<b>Taux d'encadrement</b>	<b>81,7%</b>	<b>86,5%</b>	<b>90,0%</b>		

En 2022, la structure des effectifs de Attijari bank se caractérise par l’augmentation du nombre de cadres supérieurs et de personnel d’encadrement qui enregistrent respectivement une hausse de l’ordre de 0,7% et 6,9% par rapport à 2021.

Comme l’illustre le tableau ci-dessus, le taux d’encadrement s’établit à 90,0% en 2022 vs 81,7% en 2020. Cette évolution s’explique par une stratégie de recrutement de diplômés du supérieur pour accompagner le développement du réseau commercial de la banque.

#### II.4.2 TURNOVER

Le tableau ci-dessous détaille l’évolution des départs et des recrutements enregistrés par Attijari bank au cours des trois derniers exercices :

Catégorie	2020	2021	2022	Var <sub>21-20</sub>	Var <sub>22-21</sub>
Recrutement (1)	145	106	47	(26,9%)	(55,7%)
Départs (2)	89	88	83	(1,1%)	(5,7%)
<b>Solde (1) – (2)</b>	<b>56</b>	<b>18</b>	<b>(36)</b>		

#### II.5 RESEAU ET NOMBRE D’AGENCES

Le nombre d’agences bancaires de Attijari bank, sur les trois derniers exercices, se présente comme suit :

Catégorie	2020	2021	2022
<b>Nombre d’agences</b>	<b>204</b>	<b>200</b>	<b>190</b>

*Source : Attijari bank*

Attijari bank a mené plusieurs actions d’optimisation de son réseau d’agences depuis 2020.

## **Chapitre 5 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE ET SES ORIENTATIONS**

## I. ACTIVITE ET PERFORMANCES DE LA BANQUE AU 30/09/2023

### I.1 LES RESSOURCES

#### a) Les dépôts de la clientèle

En KDT	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022*	Var 30/09
Dépôts à vue	4 283 619	4 225 963	4 294 755	1,4%
Comptes d'épargne	3 245 962	3 005 429	3 053 431	8,0%
Bon de caisse	654 291	583 917	594 642	12,1%
Comptes à terme	600 325	494 150	523 662	21,5%
Placements en devises	221 187	95 488	119 858	131,6%
Pensions livrées	51 319	33 609	41 877	52,7%
Certificats de dépôts	274 961	264 980	192 155	3,8%
Autres sommes dues à la clientèle	539 856	386 228	537 678	39,8%
Dettes rattachées	(24 541)	(20 241)	(19 253)	21,2%
<b>Total dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>9 846 977</b>	<b>9 069 524</b>	<b>9 338 805</b>	<b>8,6%</b>

\* Les chiffres au 31/12/2022 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

#### b) Les emprunts et les ressources spéciales

En KDT	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022	Var 30/09
Emprunt obligataire	67 211	10 505	64 914	539,8%
Ressources spéciales	42 344	49 567	49 268	(14,6%)
<b>Total emprunts et ressources spéciales</b>	<b>109 555</b>	<b>60 072</b>	<b>114 182</b>	<b>82,4%</b>

#### c) Les capitaux propres

En KDT	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022	Var 30/09
Capital	203 710	203 710	203 710	0,0%
Réserves	411 255	361 107	361 144	13,9%
Autres capitaux propres	3 646	3 646	3 646	0,0%
Résultats reportés	178 734	205 858	205 645	(13,2%)
Résultat net	168 675	139 552	186 057	20,9%
<b>Total capitaux propres</b>	<b>966 019</b>	<b>913 873</b>	<b>960 202</b>	<b>5,7%</b>

### I.2 LES EMPLOIS

#### a) Les crédits à la clientèle

En KDT	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022	Var 30/09
Comptes débiteurs	508 695	325 551	308 144	56,3%
Crédits sur ressources spéciales	18 985	19 345	18 429	(1,9%)
Autres concours à la clientèle	6 429 681	6 490 028	6 631 135	(0,9%)
Provisions/créances douteuses	(261 168)	(349 634)	(255 556)	(25,3%)
Agios réservés	(54 038)	(53 694)	(54 038)	0,6%
<b>Total crédits à la clientèle</b>	<b>6 642 155</b>	<b>6 431 596</b>	<b>6 648 115</b>	<b>3,3%</b>

## i) Portefeuille des créances

En KDT	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
<b>Créances brutes bilan et hors bilan (a)</b>	<b>8 198 025</b>	<b>7 950 644</b>	<b>8 187 276</b>
classe 0	7 405 534	6 910 140	7 420 340
classe 1	380 727	525 885	390 625
<b>Créances clientèle (classe 0 et 1)</b>	<b>7 786 261</b>	<b>7 436 025</b>	<b>7 810 965</b>
classe 2	25 616	38 889	23 112
classe 3	43 846	41 273	21 276
classe 4	342 302	434 457	331 923
Dont contentieux	248 950	366 468	251 509
<b>Créances Douteuses et Litigieuses (classe 2,3 et 4) (b)</b>	<b>411 764</b>	<b>514 620</b>	<b>376 311</b>
Provisions (hors provisions collectives)	190 470	293 508	187 806
AgiOS réservés	83 050	96 311	75 643
Provisions collectives	70 697	56 126	67 750
<b>Total des Provisions &amp; Agios réservés (hors provisions collectives) (c)</b>	<b>273 520</b>	<b>389 819</b>	<b>263 449</b>
<b>Provisions &amp; agios réservés constitués sur les créances douteuses et litigieuses (d) (en tenant compte des provisions collectives)</b>	<b>344 217</b>	<b>445 945</b>	<b>331 199</b>
Taux des créances classées (b) / (a)	5,02%	6,47%	4,60%
Taux de couverture des Créances Douteuses et Litigieuses par les provisions et agios constitués sur les créances douteuses et litigieuses (d) / (b) (en tenant compte des provisions collectives)	83,60%	86,66%	88,01%
Taux de couverture des Créances Douteuses et Litigieuses par le total des provisions et agios réservés (hors provisions collectives) (c) / (b)	66,43%	75,75%	70,01%

## b) Le portefeuille titres

### i) Portefeuille titres commercial

En KDT	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022	Var 30/09
Titres de transaction	8 257	5 426	5 612	52,2%
Titres de placement	11 962	196 994	181 677	(93,9%)
<b>Total portefeuille titres commercial</b>	<b>20 219</b>	<b>202 420</b>	<b>187 289</b>	<b>(90,0%)</b>

### ii) Portefeuille titres d'investissement

En KDT	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022*	Var 30/09
Titres d'investissement	1 157 755	803 922	854 138	44,0%
Parts dans les participations avec convention de rétrocession	268 749	222 249	222 249	20,9%
Titres de participation	119 640	119 159	115 924	0,4%
<b>Total portefeuille d'investissement</b>	<b>1 546 143</b>	<b>1 145 329</b>	<b>1 192 311</b>	<b>35,0%</b>

\* Les chiffres au 31/12/2022 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

## c) Les immobilisations nettes

En KDT	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022	Var 30/09
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>135 778</b>	<b>130 357</b>	<b>140 598</b>	<b>4,2%</b>

### I.3 LES RESULTATS D'EXPLOITATION

#### a) Le produit net bancaire

En KDT	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022	Var 30/09
PNB	483 833	424 319	575 298	14,0%

#### b) La marge en intérêt

En KDT	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022	Var 30/09
Produits en intérêts	545 936	438 730	605 829	24,4%
Charges en intérêts	292 149	231 792	317 266	26,0%
<b>Marge en intérêts</b>	<b>253 787</b>	<b>206 938</b>	<b>288 563</b>	<b>22,6%</b>

#### c) Les commissions nettes

En KDT	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022	Var 30/09
Commissions perçues	109 635	102 655	137 322	6,8%
Commissions encourues	12 772	10 056	12 584	27,0%
<b>Commissions nettes</b>	<b>96 863</b>	<b>92 599</b>	<b>124 738</b>	<b>4,6%</b>

#### d) Autres revenus

En KDT	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022	Var 30/09
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	53 756	65 166	82 783	(17,5%)
Revenus du portefeuille d'investissement	79 427	59 616	79 214	33,2%
Autres produits d'exploitation	8 338	7 766	9 896	7,4%
<b>Total autres revenus</b>	<b>141 521</b>	<b>132 548</b>	<b>171 893</b>	<b>6,8%</b>

#### e) Les frais d'exploitation

En KDT	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022	Var 30/09
Frais de personnel	160 629	140 487	193 033	14,3%
Charges générales d'exploitation	57 905	53 857	73 357	7,5%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	13 898	12 209	15 726	13,8%
<b>Total frais d'exploitation</b>	<b>232 432</b>	<b>206 553</b>	<b>282 116</b>	<b>12,5%</b>

#### f) Le résultat net

En KDT	30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022	Var 30/09
<b>Résultat net après modifications comptables</b>	<b>168 675</b>	<b>139 552</b>	<b>186 057</b>	<b>20,9%</b>

## II. FACTEURS DE RISQUE ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR

Attijari bank continue d'optimiser son organisation des risques pour assurer une maîtrise des risques couvrant l'ensemble des lignes de métiers. De nouveaux chantiers ont été lancés pour renfoncer davantage le suivi et la surveillance des risques. La gouvernance des risques au sein de la banque est assurée par deux instances :

- Le Conseil d'Administration via les comités réglementaires ;
- Les structures opérationnelles et les comités internes sous l'autorité de la Direction Générale.

### II.1 LE RISQUE DE CREDIT (DE CONTREPARTIE)

L'article 22 de la circulaire de la BCT n°2006-19 du 28/11/2006 définit ce risque comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Le risque de crédit se résume ainsi au risque de perte lié à la défaillance d'une contrepartie, entraînant le non recouvrement partiel ou total des fonds prêtés.

La prise de risque s'aligne sur les stratégies définies dans la politique générale de crédit de la banque, approuvées par le Conseil d'Administration. Elle requiert une analyse approfondie de la contrepartie et de la transaction, motivée par une évaluation du couple risque/rendement, avec une préférence pour des partenaires réputés exerçant des activités licites et jugées honorables.

### **Ratio « Crédit Dépôts »**

Conformément à l'article 1 de la circulaire n°2018-10, relative au Ratio « Crédits Dépôts », les banques doivent instaurer un ratio « Crédits Dépôts » permettant d'assurer une meilleure adéquation entre les ressources et les emplois et de maîtriser le risque de transformation d'échéances.

Les banques doivent respecter un ratio « Crédits Dépôts » qui **ne peut être supérieur à 120%**.

La situation au 31/12/2022 fait apparaître un ratio « Crédits Dépôts » à hauteur de **87%**.

## **II.2 LE RISQUE DE MARCHE**

L'article 31 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 définit le risque de marché, comme étant les risques de pertes qui peuvent résulter de la fluctuation des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur ou des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme.

Les risques de marché d'Attijari bank sont principalement concentrés dans les activités de marché opérées par le pôle Banque d'Investissement.

La stratégie de développement de ces activités repose sur trois piliers fondamentaux. Premièrement, la mise en œuvre d'une politique de gestion des risques en ligne avec les orientations générales de la banque. Deuxièmement, la mise en place d'une organisation appropriée pour soutenir ces activités. Enfin, la troisième mesure consiste à adopter des méthodes de mesure des risques spécifiquement adaptées à la nature des activités exercées.

## **II.3 LE RISQUE GLOBAL DE TAUX D'INTERET**

L'article 35 de la circulaire de la BCT n°2006-19 du 28/11/2006 définit le risque global de taux d'intérêt comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêts, mesuré sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan.

La stratégie de gestion du risque global de taux d'intérêt à Attijari bank est fondée sur le pilotage de la sensibilité des revenus de la banque aux variations de taux d'intérêt permettant de prendre en compte l'ensemble des risques de taux. De ce fait, une multitude d'activité (activité commerciale du crédit et de dépôt, activité du marché titres et trésorerie) fait partie du périmètre de couverture du risque de taux.

## **II.4 LE RISQUE DE SOLVABILITE**

Attijari bank suit d'une manière préventive et rapprochée son exposition par rapport aux limites réglementaires. En effet, ses ratios sont dans les normes réglementaires :

<i>Ratio</i>	<i>Au 31/12/2022</i>	<i>Au 30/09/2023</i>
<b>Ratio de Solvabilité (RS)</b>	12,70%	12,62%
<b>Ratio Tier 1 (RT1)</b>	10,50%	10,71%

## **II.5 LE RISQUE DE LIQUIDITE**

L'article 38 de la circulaire de la BCT n°2006-19 du 28/11/2006 définit le risque de liquidité comme étant le risque pour l'établissement de crédit de ne pas pouvoir s'acquitter, dans les conditions normales, de ses engagements à leur échéance.

Le diagnostic de risque de liquidité à Attijari bank couvre toutes les opérations et les activités (activité commerciale, activité de marché et trésorerie) pouvant impacter les lignes de bilan.

La gestion de risque poursuit un processus formé des étapes suivantes :

- Examen de la situation bilancielle et étude d'impact par la fonction ALM et reporting ;
- Tenue du Comité Gestion Actif Passif et prise de décision ;
- Déclinaison opérationnelle par le Comité de Direction Générale ;
- Mise en œuvre des recommandations par les entités (Commerciales, Gestion Globale de risques, entité Marché).

### **Ratio de Liquidité**

Conformément à l'article 1 de la circulaire n° 2014-14, relative au Ratio de Liquidité, les banques doivent respecter en permanence un ratio de liquidité qui **ne peut être inférieur à 100%** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La situation au 31/12/2022 fait apparaître un ratio de liquidité à hauteur de **359%**.

## **II.6 LE RISQUE OPERATIONNEL**

L'article 45 de la circulaire de la BCT n°2006-19 du 28/11/2006 définit le risque opérationnel comme étant le risque de pertes résultant de carences ou défaillances attribuables à la conception, l'organisation et à la mise en œuvre des procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs.

En vertu de cette définition, Attijari bank a mis en œuvre un dispositif de gestion des risques opérationnels qui a nécessité l'élaboration d'objectifs, d'une charte, d'un processus, d'une organisation, de nouveaux outils informatiques et de plans de formation complétés par des communications.

## **II.7 LE RISQUE DE CHANGE**

Conformément aux dispositions de la circulaire n°97-08 du 09/05/1997, la banque est tenue de respecter en permanence un rapport maximum de **10%** entre le montant de la position de change dans chaque devise et le montant des fonds propres nets, ainsi qu'un rapport maximum de **20%** entre le montant de la position de change globale et le montant des fonds propres nets.

Au 31/12/2022, la position de change globale de la banque est de **10,84%** des fonds propres nets.

## **II.8 LE RISQUE DE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET DE FINANCEMENT DU TERRORISME**

Conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n°2013-15, Attijari bank a mis en place des procédures et des logiciels en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ces derniers sont pilotés et contrôlés principalement par l'unité contrôle de conformité.

Sur la base des travaux de contrôle interne réalisés par les Commissaires aux Comptes, visant à évaluer le risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, conformément à l'article 54 de la circulaire n°2017-08, il n'y a pas de faiblesses significatives susceptibles d'exposer la banque à des risques majeurs en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.

## **III. DEPENDANCE DE L'EMETTEUR**

La dépendance d'Attijari bank s'apprécie principalement par le niveau de respect des règles prudentielles prévues par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n°2018-06 du 05/06/2018.

### III.1.1 APPLICATION DE L'ARTICLE 50

En vertu de l'article 50 de la circulaire susmentionnée, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- **3 fois les fonds propres nets de la banque, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets.**
  - Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques encourus sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets de la banque s'élève, au 31/12/2022, à **1 779 339 KDT**, représentant ainsi **1,09** fois les fonds propres nets de la banque.

Il s'en suit qu'au 31/12/2022, ce ratio est respecté par la banque.
  - Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques encourus sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets de la banque s'élève, au 30/09/2023, à **1 675 081 KDT**, représentant ainsi **1,79** fois les fonds propres nets de la banque.

Il s'en suit qu'au 30/09/2023, ce ratio est respecté par la banque.
- **1,5 fois les fonds propres nets de la banque pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.**
  - Le total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun d'entre eux à **15%** des fonds propres nets de la banque s'établit, au 31/12/2022, à **741 044 KDT** représentant ainsi **0,79** fois les fonds propres nets de la banque.

Il s'en suit qu'au 31/12/2022, ce ratio est respecté par la banque.
  - Le total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun d'entre eux à **15%** des fonds propres nets de la banque s'établit, au 30/09/2023, à **791 751 KDT** représentant ainsi **0,85** fois les fonds propres nets de la banque.

Il s'en suit qu'au 30/09/2023, ce ratio est respecté par la banque.

**L'article 50 est respecté**

### III.1.2 APPLICATION DE L'ARTICLE 51

En vertu de l'article 51 de la circulaire susmentionnée, les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder **25%** des fonds propres nets de la banque.

- Au 31/12/2022, aucun cas de dépassement n'a été constaté.
- Au 30/09/2023, aucun cas de dépassement n'a été constaté.

**L'article 51 est respecté**

### III.1.3 APPLICATION DE L'ARTICLE 52

En vertu de l'article 52 de la circulaire susmentionnée :

- **Le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement financier au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de la banque.**
  - Le total des risques encourus sur les dirigeants et les administrateurs ainsi que sur les actionnaires détenant plus que **5%** du capital de la banque et sur les filiales s'établit au 31/12/2022 à **143 117 KDT** soit **0,15** fois les fonds propres nets de la banque.
  - Le total des risques encourus sur les dirigeants et les administrateurs ainsi que sur les actionnaires détenant plus que **5%** du capital de la banque et sur les filiales s'établit au 30/09/2023 à **153 400 KDT** soit **0,16** fois les fonds propres nets de la banque.

**L'article 52 est respecté**

### III.1.4 APPLICATION DE L'ARTICLE 9

Conformément à l'article 9 de la circulaire de la BCT n°2018-06, les établissements assujettis doivent respecter en permanence :

- **Un ratio de solvabilité qui ne peut pas être inférieur à 10%, calculé par le rapport entre les fonds propres nets et les actifs pondérés par les risques tels que définis par l'article 10 (risques de crédit pondérés, risques opérationnels et risques de marché).**
  - Le montant des fonds propres nets de la banque s'élève au 31/12/2022 à **934 781 KDT** et représentent **12,70%** des actifs pondérés par les risques qui s'élèvent à **7 358 366 KDT**.
  - Le montant des fonds propres nets de la banque s'élève au 30/09/2023 à **935 590 KDT** et représentent **12,62%** des actifs pondérés par les risques qui s'élèvent à **7 412 584 KDT**.
- **Un ratio Tier I qui ne peut pas être inférieur à 7%, calculé par le rapport entre les fonds propres nets de base et les actifs pondérés par les risques.**
  - Le montant des fonds propres nets de base de la banque s'élève au 31/12/2022 à **772 512 KDT** et représentent **10,50%** des actifs pondérés par les risques.
  - Le montant des fonds propres nets de base de la banque s'élève au 30/09/2023 à **793 866 KDT** et représentent **10,71%** des actifs pondérés par les risques.

**L'article 9 est respecté**

### IV. LITIGES OU ARBITRAGES

Il n'existe aucun litige ou arbitrage, en cours ou passé, susceptible d'avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière de la Banque Attijari de Tunisie, son activité, son résultat et, le cas échéant, sur son Groupe.

### V. STRATEGIE ET ORIENTATIONS DE LA BANQUE

Forte de son engagement en tant qu'acteur clé dans la relance de l'économie nationale et de la promotion de l'inclusion financière, Attijari bank a déployé un plan de développement stratégique quinquennal à horizon 2025 qui s'intègre dans la vision du groupe Attijariwafa bank. Un plan de transformation fondé sur la base de la consolidation des acquis des différentes étapes clés de l'histoire de la banque, la co-construction émanant de la réflexion et la dynamique de l'ensemble des représentativités de la banque et en alignement avec les standards internationaux, tout en tenant compte du contexte économique et social, national et international.

Ce plan, lancé il y a trois ans, consacre la croissance focalisée sur la valeur alliant l'excellence du service aux meilleurs standards mondiaux et la qualité de la relation client. De ce fait, la banque s'appuie sur les axes de renforcement de son positionnement sur les marchés Retail et Entreprises se basant sur un modèle de banque relationnelle et proactive capitalisant sur l'expertise humaine et une montée en puissance du dispositif de prise en charge.

Dans le cadre de ce plan, Attijari bank a prévu un budget total de plus de 100 MDT au titre des investissements afférents à :

- La Transformation digitale ;
- L'accompagnement des programmes stratégiques susmentionnés à travers les missions d'assistance.

Par ailleurs, la banque s'est fortement mobilisée, sur les 3 dernières années, autour de sa feuille de route stratégique pour dénouer ses projets structurants et réaliser ses investissements stratégiques. Ainsi, la banque a déployé plusieurs initiatives stratégiques relevant essentiellement des axes Retail, Entreprises, Technologique et Digital, Optimisation et Rationalisation et Capital Humain comme détaillé ci-dessous.

Sur les deux prochaines années, Attijari bank prévoit d'appuyer et de consolider davantage les actions déjà entreprises, en capitalisant sur ses succès et en tirant profit de ses expériences passées afin d'optimiser son plan de développement stratégique.

Elle prévoit également d'élaborer une nouvelle feuille de route, à l'horizon 2030, axée sur l'excellence du service, de la relation client et de l'innovation, en adéquation avec les standards internationaux et les évolutions socio-économiques.

#### **a) Axe Retail**

Soucieuse de renforcer son positionnement sur le segment Retail adoptant une logique Client Centrique, de personnalisation et d'intensification de la relation avec cette cible, Attijari bank a mis en œuvre des projets clés visant à intensifier la conquête des clients, la qualité de portefeuille et les offres de valeur, y compris en matière des équipements adaptés, de tarification, et en collaboration étroite avec ses filiales. À ce titre, Attijari bank a procédé à l'upgrade de sa proposition de valeurs et à l'amélioration de la qualité de prise en charge dédiée. Ces initiatives sont traduites à travers un nouveau modèle relationnel spécialisé. Cet élan a également permis à la banque de spécialiser ses forces commerciales, d'avoir une meilleure optimisation des processus en termes de répartition des ressources, d'adaptation des offres et de personnalisation des services, proposant une offre bancaire complète de grande qualité enrichie par des produits non financiers afin de répondre au mieux à leurs attentes.

#### **b) Axe Entreprise**

Toujours fidèle à son engagement de création de valeur et d'intensification de la relation avec la clientèle Corporate, Attijari bank vise à conforter sa part du marché à travers un meilleur accompagnement de ces clients dans leurs besoins de fonctionnement et d'investissement. A ce titre, Attijari bank a réorganisé ses lignes commerciales et a étoffé son dispositif de prise en charge des clients Entreprises. Cet effort a, aussi, été appuyé par la consolidation de l'axe synergie, l'enrichissement de l'offre dédiée à l'Entreprise et par l'amélioration de l'efficacité opérationnelle de la Banque, s'appuyant davantage sur une politique de gestion des risques rigoureuse, en termes de risques opérationnels, de crédit et qui s'adapte aux opportunités, à la concurrence et à la conjoncture économique.

#### **c) Axe Technologie et Digital**

Souhaitant être une organisation agile offrant une qualité de services aux meilleurs standards, Attijari bank, filiale du groupe de référence Attijariwafa bank, précurseur en matière d'innovation technologique et digitale, a entamé la mise en œuvre du schéma directeur SI ainsi que la mise à niveau de la fonction IT, considérée désormais comme partenaire des métiers de la banque. Synchronisée aux enjeux business et aux enjeux de transformation digitale, Attijari bank a amorcé le lancement de la feuille de route digitale en synergie avec le groupe et a réussi à mettre en œuvre des parcours 100% digitaux telle que l'entrée en relation, la demande du crédit... Au-delà, la banque continue à contribuer activement aux différentes initiatives nationales en faveur de la digitalisation des paiements, la promotion de l'inclusion financière et le decashing.

#### **d) Axe Optimisation et Rationalisation**

Veillant en continuité à développer son efficacité opérationnelle et sa rationalisation, la banque a lancé un programme multi-dimensions d'optimisation de ses activités Front to Back, de répartition des ressources et de maîtrise de ses coûts, dans un objectif de tirer le plein potentiel des gisements de valeur tout en réservant à la clientèle la meilleure qualité de service.

#### **e) Axe Développement Durable et RSE**

Portée par la même stratégie gouvernementale de l'inclusion financière verte et durable, Attijari bank, a réaffirmé son engagement à contribuer activement aux différentes initiatives d'engagement et de financement de l'économie verte, bleue et circulaire à travers des projets Green. En effet, la banque est plus que jamais exhortée à agir contre le réchauffement climatique et à tenir ses engagements en matière de neutralité carbone.

#### f) Axe Capital Humain

Pour concrétiser le plan de développement quinquennal de la banque, une meilleure gestion de son capital humain s'impose. La banque s'est appuyée sur l'excellence et l'expertise humaine de l'ensemble de ses équipes spécialisées et engagées et des parcours de carrière clairs. L'axe « Capital Humain » accompagne la banque dans la mise en œuvre de sa stratégie et le développement de ses nouvelles activités.

Dans ce cadre, la banque a pris un élan RH important consacrant l'expertise humaine, à travers un plan d'actions structuré axé sur le développement des compétences des collaborateurs avec une formation ciblée et ce, dans le but d'améliorer la qualité de service et de leur permettre d'évoluer et de s'épanouir dans leurs parcours professionnels.

#### POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES PREVUE

En matière de politique de distribution future des dividendes, la banque prévoit un taux de distribution à hauteur de **80 %** du résultat net au cours des exercices 2024 et 2025.

## BULLETIN DE SOUSCRIPTION

# ATTIJARI BANK

SA au capital de 203 709 985 dinars divisé en 40 741 997 actions d'une valeur nominale 5 dinars entièrement libérées

**Siège social :** 24, Rue Hedi Karray, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis

**Identifiant unique :** 0000121J

**Tél :** + 216 70 012 000 / **Fax :** + 216 70 022 100

## Augmentation de capital en numéraire, de 203 709 985 à 210 000 000 dinars, réservée aux salariés d'Attijari bank et de ses filiales

### Nombre de titre à émettre :

1 258 003 actions nouvelles de valeur nominale 5 dinars à souscrire en numéraire, avec suppression du droit préférentiel de souscription au prix d'émission de 39,100 dinars chacune.

*Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/11/2023 et du Conseil d'Administration du 28/11/2023*

**Visa du Conseil du Marché Financier n° 23 / 1112 du 05 DEC. 2023**

**Notice Légale publiée au JORT n° 144 du 12/12/2023**

**BULLETIN DE SOUSCRIPTION N° .....**

**Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible n° 04130200008497392441 ouvert auprès de Attijari bank, agence 200 succursale du siège**

Je soussigné

Nom & Prénom (1) :  Mme  Mlle  Mr.....  
N° CIN ..... Délivré le : .../.../..... À .....  
Profession/activité : .....  
Au sein de la société/ filiale : .....  
Matricule salarié : .....  
Catégorie\* (1) :  A  B  C  D  E  F  G  H  I  J  K  L  M  N  O  P  Q  
Adresse : ..... Code postale : ..... Pays : ..... Tel : .....

Agissant pour le compte (1) :  De moi-même  
 Du mandat en qualité de mandataire en vertu de pouvoir donné en date du ..... et dont **copie originale ou conforme est jointe à la présente**

Déclare souscrire à (2) ..... (en chiffres) ..... actions nouvelles portant jouissance en dividende à partir du 01/01/2024.

Je reconnais avoir reçu une copie du prospectus d'émission abrégé relatif à l'augmentation de capital sus indiquée et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'ai accepté de souscrire au nombre d'actions ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je verse (1) :

- En espèces  
 Par chèque n° ..... Tiré sur ..... Agence.....  
 Par virement en date du ..... effectué sur mon compte n° ..... ouvert chez..... agence.....

La somme de (2) ..... représentant le montant des actions souscrites, à raison de 39,100 dinars par action, soit 5 dinars de nominal et de 34,100 de prime d'émission.



**Fait en double exemplaires dont un en ma possession, le second servant de souche**  
Tunis, le.....  
**Signature (3)**

\* La catégorie correspond à la fourchette salariale applicable à chaque salarié, telle que définie dans le tableau figurant à la page 15 du présent prospectus.

1) Cocher la case correspondante.

2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres).

3) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé ».

COPIE

ATTIJARI BANK

SA au capital de 203 709 985 dinars divisé en 40 741 997 actions d'une valeur nominale 5 dinars entièrement libérées

Siège social : 24, Rue Hedi Karray, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis

Identifiant unique : 0000121J

Tél : + 216 70 012 000 / Fax : + 216 70 022 100

**Augmentation de capital en numéraire, de 203 709 985 à 210 000 000 dinars, réservée aux salariés d'Attijari bank et de ses filiales**

**Nombre de titre à émettre :**

1 258 003 actions nouvelles de valeur nominale 5 dinars à souscrire en numéraire, avec suppression du droit préférentiel de souscription au prix d'émission de 39,100 dinars chacune.

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/11/2023 et du Conseil d'Administration du 28/11/2023

Visa du Conseil du Marché Financier n° 23 / 11.1.2 du 05 DEC. 2023

Notice Légale publiée au JORT n° 144 du 12/12/2023

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N° .....

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible n° 04130200008497392441 ouvert auprès de Attijari bank, agence 200 succursale du siège

Je soussigné

Nom & Prénom (1) :  Mme  Mlle  Mr.....

N° CIN ..... Délivré le : .../.../..... À .....

Profession/activité : .....

Au sein de la société/ filiale : .....

Matricule salarié : .....

Catégorie\* (1) :  A  B  C  D  E  F  G  H  I  J  K  L  M  N  O  P  Q

Adresse : ..... Code postale : ..... Pays : ..... Tel : .....

Agissant pour le compte (1) :  De moi-même

Du mandat en qualité de mandataire en vertu de pouvoir donné en date du .....et dont copie originale ou conforme

est jointe à la présente

Déclare souscrire à (2) ..... (en chiffres) ..... actions nouvelles portant jouissance en dividende à partir du 01/01/2024.

Je reconnais avoir reçu une copie du prospectus d'émission abrégé relatif à l'augmentation de capital sus indiquée et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'ai accepté de souscrire au nombre d'actions ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je verse (1) :

En espèces

Par chèque n° ..... Tiré sur ..... Agence.....

Par virement en date du ..... effectué sur mon compte n° ..... ouvert chez..... agence.....

La somme de (2) ..... représentant le montant des actions souscrites, à raison de 39,100 dinars par action, soit 5 dinars de nominal et de 34,100 de prime d'émission.



Fait en double exemplaires dont un en ma possession,  
le second servant de souche  
Tunis, le.....

Signature (3)

\* La catégorie correspond à la fourchette salariale applicable à chaque salarié, telle que définie dans le tableau figurant à la page 15 du présent prospectus.

1) Cocher la case correspondante.

2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres).

3) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé ».